



CENTRALE DES OPERATIONS DE L'UNITÉ DIPLOMATIQUE ET AÉROPORTUAIRE (COUDIPA)

Type : ordre de service	No : OS PRS.20.15
Domaine : procédures de service	
Rédaction : UDIPA	Validation : CDT
Entrée en vigueur : 01.07.2003	Mise à jour : 08.01.2024

Objectif(s)

Cette directive a pour objectif de définir les missions, la structure, les conditions d'admission, la formation et l'équipement des opérateurs de la COUDIPA.

Champ d'application

- Ensemble des directions et services de la police.

Documents de référence

- Loi sur la Police (LPol) RSG F 1 05.

Directives de police liées

- ORCA – Cellule accueil et identification, OS APC.09.
- Enregistrement des conversations téléphoniques avec les centrales d'urgence de la police et des communications radio, DS OSI.02.18.

Autorités et fonctions citées

- N.A.

Entités citées et abréviations

- Unité diplomatique et aéroportuaire (ci-après : UDIPA).
- Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (ci-après : CECAL).
- Centrale des opérations de l'unité diplomatique et aéroportuaire (ci-après : COUDIPA).
- Centrale contrôle (ci-après : CEN-contrôle).
- Centre directeur des opérations d'urgence (ci-après : CDOU).
- Office cantonal des transports (ci-après : OCT).
- Centre de coopération policière et douanière (ci-après : CCPD).
- Police des transports CFF (ci-après : TPO).
- Protection civile (ci-après : PC).
- Centre des opérations et de la planification (ci-après : COP).
- Centre de renseignements et d'informations des compagnies aériennes (ci-après : CRIC).
- Inadmissible passenger (ci-après : INAD).

Mots-clés

- COUDIPA.
- CDOU.
- Cellule accueil et identification.
- Aéroport.
- Gare CFF de Genève-Aéroport.

Annexes

- N.A.

1. PREAMBULE

La COUDIPA est l'organe de transmissions de l'UDIPA.

2. MISSIONS

La COUDIPA est engagée, notamment, pour les missions suivantes :

2.1. Réquisitions et engagements de patrouilles

- Sur le territoire de l'aéroport;
- dans les parkings de l'aéroport;
- sur la route douanière, y compris la tranchée couverte;
- sur le secteur du sol artificiel sis vers la route de Colovrex;
- dans le secteur de la gare CFF de Genève-Aéroport;
- sur les sites diplomatiques du canton de Genève;
- sur les interventions mettant en cause du personnel diplomatique;
- en lien avec la migration.

2.2. Assurer le backup de la CECAL

- Contrôler et assurer le bon fonctionnement du backup de la CECAL;
- se tenir prête à être utilisée en tant que centrale de dégagement de la CECAL.

2.3. Assurer le backup de Cyclope

- Assurer le backup de Cyclope (système de visionnement de caméras de surveillance).

2.4. Surveillance et visionnement à l'aide de caméras

- Des zones du tarmac et de la piste;
- des zones intérieures et extérieures de l'aéroport;
- de la galerie marchande et des quais de la gare de Genève-Aéroport;
- du centre de requérants et INAD, sis sur l'aéroport;
- des sites diplomatiques;
- de l'autoroute et des axes routiers au moyen du matériel de l'OCT.

2.5. En cas d'activation de la cellule accueil et identification

- Enregistrer les demandes des appelants avant l'activation de la cellule accueil et identification;
- communiquer aux familles et aux proches le numéro d'appel de la cellule accueil et identification et, si possible, son heure d'ouverture;
- transférer à la cellule accueil et identification toutes les informations dont elle dispose.

Pour le surplus, se reporter à l'OS APC.09.

2.6. Exploitation du CDOU

- Activer la centrale du poste de commandement aéroport en cas d'alarme et installer le matériel spécifique;
- exploiter ce dernier;
- assurer la fonction d'aide au commandement.

2.7. Contrôles d'identités, de plaques d'immatriculations, de lieu de séjour et du personnel diplomatique établi en Suisse, au profit :

- Des agents de l'UDIPA;
- des agents des polices municipales; de plus, la COUDIPA effectue les demandes de contrôle au CCPD pour les polices municipales;
- de la TPO;
- de plusieurs entités de la police genevoise;
- de l'ensemble de la police genevoise en backup de la CEN-contrôle.

2.8. Contrôles et vérifications des accès aéroportuaires

- Sur le tarmac pour les mécaniciens requis par les entreprises de handling pour les réparations et l'entretien des avions;
- recherche des adresses professionnelles pour les possesseurs de CIA (carte d'identité aéroport).

2.9. Centrale transmissions AERO SUBITO

- Mise à disposition d'un poste de travail pour deux opérateurs lors de l'engagement AERO SUBITO, dispositif militaire de sécurisation de l'aéroport.

2.10. Alarmes Protection de la Population

Contrôler le système d'alertes de la PC à l'aide d'essais programmés d'alarmes.

2.11. Informations à l'état-major UDIPA

La COUDIPA se tient prête à aviser l'état-major de l'UDIPA sur toutes les catastrophes aériennes et les attentats se déroulant dans le monde. Celui-ci décide de l'opportunité de diffuser l'information plus largement.

3. MOYENS

La COUDIPA dispose des outils suivants :

- la téléphonie Frequentis et Cisco;
- le réseau radio Polycom;
- les centrales Prescom pour le réseau radio Polycom;
- le Système d'Aide à l'Engagement Intergraph;
- le SAT (Système d'Alarms Téléphoniques);
- les fax et les courriers électroniques;
- l'informatique police et aéroport;
- l'informatique de la Confédération, réseau Vulpus;
- les systèmes d'alarme SCALE (Système Centralisé des Alarms avec Localisation des Eléments) et Infranet;
- le système KGP de Polyalert;
- les médias (télévision, radios, télétexte, etc.).

4. EFFECTIF

La COUDIPA est composée d'agents de la police genevoise. Elle est placée sous le commandement de la section état-major de l'UDIPA.

La COUDIPA est dirigée par un chef de poste et un adjoint au chef de poste. Son fonctionnement est assuré par le nombre d'opérateurs nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

5. HORAIRE

Le principe de base est la couverture 24 heures sur 24, durant toute l'année.

6. CONTRAINTE

Les opérateurs travaillant au sein de la COUDIPA ne feront partie d'aucun groupe spécialisé sans l'accord de la hiérarchie.

7. FORMATION

La formation des opérateurs s'inscrit dans un concept général de formation des opérateurs sous la direction de l'officier transmission du COP.

Les aspirants opérateurs de la COUDIPA suivent une formation d'un mois au minimum en doublure avec un opérateur expérimenté.

Les cadres de la COUDIPA assurent la formation des opérateurs lors de l'installation de nouveaux systèmes d'exploitation.

Le personnel de la COUDIPA, cadres compris, suivent les formations continues de la police et toutes les formations spécifiques nécessaires à leur activité.

8. EQUIPEMENT

Les agents sont équipés par l'Etat. Les uniformes sont entreposés dans les locaux de la COUDIPA.

Le service s'effectue en uniforme.